

**PROCES VERBAL SUCCINCT  
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 NOVEMBRE 2013**

**Affiché le 21 novembre 2013**

**APPROBATION DU PROCES-VERBAL N°36 DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 OCTOBRE 2013**

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve ce procès verbal.

**DON A LA VILLE D'ETAMPES DESTINE A ENRICHIR LES FONDS DES ARCHIVES MUNICIPALES**

Le Conseil municipal, à l'unanimité, accepte le don de la famille Jousset et autorise le versement desdits plans au patrimoine communal.

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'ETAMPOIS SUD ESSONNE :  
APPROBATION DU RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION  
DES CHARGES TRANSFEREES**

Le Conseil municipal, à l'unanimité, valide l'évaluation des charges transférées et le rapport établi par la CLECT le 8 octobre 2013.

**LES PHILIPPINES : SUBVENTION EXCEPTIONNELLE**

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de verser une subvention exceptionnelle de 1 500 € à la Croix Rouge Française : urgence typhon haiyan.

**IMPLANTATION DE 15 NOUVELLES CAMERAS DE VIDEO-PROTECTION  
URBAINE SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE D'ETAMPES**

Le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à lancer toutes les études techniques nécessaires au déploiement de ces 15 caméras supplémentaires, autorise Monsieur le Maire à solliciter les subventions de co-financement au taux le plus élevé possible notamment dans le cadre du Fond Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD), autorise Monsieur le Maire à préparer un nouveau dossier d'autorisation préfectorale pour les nouveaux besoins et autorise Monsieur le Maire à signer tous les actes afférents.

**COMMERCE DE PROXIMITE : SIGNATURE DE CHARTES**

Le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer une convention avec la Chambre de Commerce et d'industrie de l'Essonne pour la mise en œuvre du dispositif « VILLACITE », décide de soutenir l'association des commerçants dans ses démarches auprès de la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Essonne et notamment dans pour la mise en œuvre du dispositif DYNAMICITE et autorise Monsieur le Maire à signer une charte partenariale en faveur du développement commercial.

**RETROCESSION DES VOIRIES ET DES ESPACES VERTS EXISTANTS DE LA  
ZAC DU PLATEAU DE GUINETTE - HAUTS VALLONS**

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve la rétrocession dans le domaine public des voiries, des espaces verts et du bassin de rétention des îlots A et B de la ZAC du Plateau de Guinette – Hauts Vallons, après la levée des réserves, dit que les frais d'actes et de géomètres seront à la charge de l'aménageur, et autorise Monsieur le Maire à signer tous les actes afférents à la présente rétrocession.

**POINTS SUR TABLE : OPERATION DE RENOUVELLEMENT URBAIN DU QUARTIER SAINT-MICHEL : APPROBATION DU LANCEMENT DES PROCEDURES POUR LA CREATION D'UN EQUIPEMENT PERI-SCOLAIRE A VOCATION SPORTIVE**

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve la création d'un équipement péri-scolaire à vocation sportive ayant un caractère polyvalent, autorise Monsieur le Maire à engager toutes les procédures nécessaires à sa réalisation, décide de solliciter tous les partenaires financiers aux fins d'obtenir des subventions au taux le plus élevé possible, et autorise Monsieur le Maire à signer tous les actes afférents.

**POINT D'INFORMATION : FIN DE DELEGATION DE SERVICES PUBLICS  
MARCHE AUX COMESTIBLES : RETOUR EN REGIE**

**POINT D'INFORMATION : AMELIORER LES DEPLACEMENTS DES ETAMPOIS :  
OPTIMISER LE SERVICE PUBLIC DES TRANSPORTS**

**MOTION : NON A LA NOUVELLE CARTE CANTONALE DE L'ESSONNE IMPOSEE  
PAR LE MINISTRE DE L'INTERIEUR – POUR LA DEFENSE DU STATUT D'ELU DE  
PROXIMITE ET DES ACTIONS DE PROXIMITE REpondant AUX REALITES  
TERRITORIALES, A LEURS SPECIFICITES ET IDENTITES !**

Le Conseil municipal, à l'unanimité, dénonce le manque de dialogue et de concertation et demande l'organisation d'une grande consultation départementale sur ce projet de carte cantonale comme le stipule l'article L313-2 du code général des collectivités territoriales, s'oppose à la mise en œuvre de ce projet de manière arbitraire et décide d'entreprendre toutes les actions nécessaires auprès des juridictions compétentes afin d'enjoindre le Ministre de l'Intérieur à reconsidérer son analyse et à mettre fin à ce projet discriminatoire entre chacun des territoires du département de l'Essonne.

**MOTION : REFORME DES RYTHMES SCOLAIRES – LA VILLE D'ETAMPES  
DEMANDE L'ABROGATION DU DECRET MINISTERIEL ET LA REOUVERTURE DE  
LA CONCERTATION**

Le Conseil municipal, à l'unanimité, demande au Ministre de l'Education Nationale l'abrogation du décret n° 2013-77 du 24 janvier 2013 relatif à l'organisation du temps scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires et la réouverture de la concertation sur la réforme des rythmes scolaires avec l'ensemble des acteurs concernés.